

Confidentialité et prévention de la criminalité financière

Actualité sur les relations entre secret et
transparence dans le monde bancaire et financier

Intervenant :

Guillaume BEGUE

- Chargé d'enseignement à
l'Université de Rennes 1
- membre de l'IRJS (Institut de
Recherche Juridique Sorbonne)



Depuis une vingtaine d'années, les vagues réglementaires submergent l'industrie financière !

La transparence imposée via diverses obligations (anti-blanchiment, reporting et échange d'informations fiscales) heurte le principe de confidentialité (secret professionnel, protection des données personnelles, devoir de confidentialité, vie privée). Ce choc entre ces deux principes fait naître de très nombreuses questions.

Ce séminaire au cours duquel Guillaume Bègue apportera un éclairage inédit sur plusieurs de ces questions s'inscrit dans le cadre de la parution d'un ouvrage exceptionnel intitulé [Confidentialité et prévention de la criminalité financière](#) (éditions Larcier Bruylant).

L'objectif est de permettre aux professionnels soumis aux obligations de vigilance anti-blanchiment et confrontés aux nombreuses problématiques connexes (fiscalité, évolution du droit des sociétés en France et à l'étranger, détermination du B.E., prévention de la corruption, jeux et paris en ligne, impact de la géopolitique, etc) de pouvoir trouver réponse à leurs questions ou, du moins, des références et des pistes de réflexion qui leur seront utiles.

Séminaire s'inscrivant dans le cadre d'une formation

08:45 accueil des participants

09:00 **Introduction : causes et effets du choc entre secret et transparence**

- distinguer la confidentialité frauduleuse de la confidentialité légitime
- articulation des obligations LAB/CFT avec les obligations du GDPR et le respect de la vie privée

Géopolitique de la criminalité financière

- récentes tendances (approches produit et domaine, nouveaux circuits criminels et trafics)
- où sont les vrais risques en matière de listes de pays blacklistés ? Quid des autres listes ?

L'ère de l'infraction de défaut de prévention et la responsabilité des professionnels

- l'exemple du régime britannique en matière de défaut de prévention de l'évasion fiscale
- comparaison avec la loi Sapin II sur la lutte anti-corruption

Pour casser les idées préconçues et pointer les carences

- comparaison des structures : les risques de blanchiment avec un Trust sont-ils plus importants qu'avec d'autres structures ? Quid des registres nationaux ?
- les oubliés des législations LAB/CFT : l'exemple des systèmes informels de transfert de fonds

Evolution des obligations professionnelles après la transposition de la 4ème Directive

- que font nos voisins en matière de KYC et de déclaration de soupçon (Suisse, Luxembourg, UK) ? L'état de la production de soft law des Autorités Européennes de Supervision. Actualité jurisprudentielle.
- le projet de 5ème directive anti-blanchiment: perspectives et nouveaux défis

12:30 fin du séminaire

contact@eri-institute.eu

+33 6 14 34 04 75

www.conferences-institute.eu

www.eri-institute.eu

pourquoi participer ?

La rencontre des normes sur la prévention de la criminalité financière avec le principe de confidentialité est source d'insécurité juridique, non seulement pour les professionnels assujettis aux obligations de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, mais également pour tous les individus dont les données sont traitées dans ce cadre.

Ce séminaire permet d'analyser ces principes antagonistes pour mieux envisager les solutions qui protègent les professionnels dans leurs activités quotidiennes.

L'approche comparative avec d'autres pays permet de mieux comprendre les risques et de décrypter les enjeux présents et futurs.

L'approche pluridisciplinaire (opérationnelle, juridique, géopolitique, sociologique) entourant ces sujets d'actualité apporte aux participants des clés de lecture indispensables.

Formateur

- **Guillaume Bègue** est membre de l'IRJS (Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne). Il enseigne dans plusieurs universités et centres de formation.

Fort d'une riche expérience professionnelle internationale, il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur les thèmes de la conformité, de la régulation bancaire et de la déontologie.

Ouvrage de référence

- Le livre "**Confidentialité et prévention de la criminalité financière**" peut être commandé directement auprès des éditions Larcier Bruylant en cliquant sur le lien suivant (ou en recopiant dans la barre de recherche) <https://www.larciergroup.com/fr/confidentialite-et-prevention-de-la-criminalite-financiere-2017-9782802758181.html>

- Il est également disponible dans de nombreux points de vente et sur des sites librairies en ligne.

public concerné

Au sein de l'ensemble des métiers de l'industrie financière (Banque de détail, BFI, Asset Management, Banque Privée, Services aux Investisseurs, Assurance) :

- Direction Générale
- Responsables de la conformité / Compliance Officers
- Déontologue
- Responsables de la lutte anti-blanchiment
- Responsables de la sécurité financière
- Juristes
- RCCI / RSSI
- Responsables de l'inspection générale / audit / contrôles permanents

mais aussi tout professionnel soumis aux obligations LAB/CFT : Notaires, Avocats, Agents immobiliers...

méthode de travail

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation
- Présentations définies en étroite collaboration avec l'intervenant pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- Alternance d'exposés et de débats garantissant une véritable interactivité
- Présentations de cas pratiques
- Questions / réponses avec les participants

objectifs pédagogiques

- Connaître les évolutions réglementaires en matière de LCB-FT
- Comprendre les limites entre secret et transparence
- Appréhender le fonctionnement des trusts
- Connaître les infractions de défaut de prévention et la responsabilité des professionnels

Pré-requis

- Aucun

Durée

- 3h30

Confidentialité et prévention de la criminalité financière

1 juin 2018 – Paris

Frais d'inscription	TVA 20 % non comprise
Tarif normal	490 euros HT
Tarif étudiant	390 euros HT

Participant (en MAJUSCULE)

M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

mode d'inscription

Par e-mail : contact@eri-institute.eu

Par courrier : ERI Consulting : 6, rue René Coche – 92170 Vanves – France

Cachet de l'entreprise + signature

Facturation (en MAJUSCULE)

M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

Numéro de TVA intracommunautaire

mode de paiement

Ci-joint un chèque de _____EUROS

à l'ordre de ERI Consulting et à adresser à ERI Consulting,
6 rue René Coche – 92170 Vanves – France

Virement bancaire à l'ordre de ERI Consulting

Banque : La Banque Postale

Dès réception de l'inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation sera transmise au participant 10 jours avant la formation. Chaque inscription est strictement personnelle. Celle-ci comprend l'accès au séminaire, toute la documentation, les pauses ainsi que les déjeuners.

Annulation : en cas de désistement 1 mois (dates calendaires) avant la date du séminaire, les droits de participation seront remboursés intégralement. Après cette date, aucun remboursement ne sera pratiqué, mais un remplacement pour l'inscription reste possible. Toute annulation devra être notifiée par écrit auprès de contact@eri-institute.eu

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles par courrier ou auprès de contact@eri.institute.eu sur simple demande.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mail à : contact@eri-institute.eu. Il vous est également possible de nous envoyer un courrier à l'adresse suivante : ERI Consulting – 6, rue René Coche – 92170 Vanves.